

# Compte-rendu du Conseil d'Administration

## Lycée des Métiers Fernand Léger

Lundi 3 Décembre 2018

Début du conseil : 17h30

Lieu : salle de réunion R+2

Présents : 22

Secrétaire : Sophie-Adélaïde AUSTRUY-VERLET

- Ordre du jour non modifié, sauf pour le point 7 : annulé. Pas de questions diverses déposées. Monsieur le Proviseur prévoit de faire un point sur le chantier en fin de séance.

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

### 1 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du lundi 5 novembre 2018

Rédigé par Monsieur SERAFIN, secrétaire de séance.

Monsieur BOULANT demande une modification : tout ce qui a été dit en dehors du conseil d'administration concernant le poste spécifique TP sera retiré.

Ci-dessous le texte retiré du compte-rendu du conseil d'administration du lundi 5 novembre 2018 à la demande de Monsieur BOULANT.

Il ajoute que Monsieur l'Inspecteur, par son commentaire, indique donc que Monsieur BOULANT est le plus à même d'avoir les compétences nécessaires pour ce poste.

L'élu lui demande si les collègues déjà en poste sont informés du risque d'impact sur leur situation. En effet, si la section de bac professionnel travaux public peine à recruter et qu'il y a la fermeture d'une demi section, le dernier collègue en poste non spécifique sera le premier destinataire d'une mesure de carte scolaire et il perdra son poste ?

Monsieur le DDFPT répond que ce collègue en a été informé et qu'il est d'accord.

***Les membres du conseil d'administration votent le procès-verbal du conseil d'administration du lundi 5 novembre 2018.***

**20 pour - 2 abstentions.**

## 2 - Délégation donnée au Chef d'Etablissement pour signature des conventions et contrats

Madame STARA explique l'intérêt de la délégation pour signature. Madame BOURGUET demande s'il y a un montant maximum pour les contrats en délégation de signature. Réponse : non.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la délégation donnée au Chef d'Etablissement pour signature des conventions et contrats.***

## 3 - Tarifs d'hébergements, des objets confectionnés, des dégradations

- Tarifs d'hébergement et restauration :

Madame STARA explique que certains tarifs ont été imposés par la Région par notification. Cette année le tarif des commensaux, catégorie C sont alignés sur le tarif élèves à 2.90 €. Le repas au ticket passe à 4,10€ (+3,17%).

Monsieur ALTADILL demande s'il y aura de nouveaux tarifs à l'ouverture du nouveau self. Madame STARA répond que les tarifs votés ce jour, le sont pour l'année 2019.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité les tarifs d'hébergement et de restauration.***

- Tarifs dégradations et services (location de salle) et tarifs des objets confectionnés : inchangés.

Monsieur DANTHONY remarque que des engins proposés à la location ne sont pas opérationnels. Madame STARA lui demande de passer à son bureau pour actualiser la liste et Monsieur BOULANT précise qu'il s'agit d'un document interne.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité les tarifs dégradations et services.***

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité tarifs objets confectionnés.***

## 4 – Voyages 2019

Madame STARA précise que quelques modifications ont été apportées au document envoyé aux membres du conseil.

- **Voyage des élèves élus** (6 et 7 mai): déjà adopté en Juin 2018. Compte-tenu de l'augmentation du nombre d'élèves cotisant à la Maison Des Lycéens, la participation des familles passe de 50€ à 30€.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la proposition de participation des familles pour un montant maximum de 30€ par élève.***

- **Voyage à GUEDELON** : déjà voté en Juin 2018. Participation des familles = 50€. Des objets confectionnés sont prévus pour compléter le budget. La Maison des Lycéens donne 1 300€.

Monsieur le Proviseur note que ce voyage compte comme une semaine de PFMP et qu'il n'est ouvert qu'aux élèves les plus méritants de 1 CBOIS et 2 CBOIS.

Monsieur RAVAILLE demande qui décide de la subvention de la Maison des Lycéens. Monsieur le Proviseur explique que l'Assemblée générale de la Maison des Lycéens l'a votée.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la proposition de participation des familles pour un montant maximum de 50€ par élève.***

- **Voyage à VALENCIA** : prévu début Mai 2019 par Monsieur Sanchez afin de pérenniser le projet ERASMUS avec les entrants (2AFIB/2TISEC). Participation des familles=374€ pour l'instant, l'objectif étant qu'elle soit inférieure à 200€.

Madame NEGRIER explique que si l'encaissement du projet de l'an dernier a du retard (6 000€, prévu en Février 2019), l'accent est mis sur la mobilité internationale des apprenants et qu'il va être plus facile d'obtenir des subventions pour ce type de projet. Elle s'engage à accompagner la nouvelle démarche de l'établissement.

Monsieur le Proviseur précise que Monsieur SANCHEZ, référent de l'Axe : ouverture à l'international, propose son aide aux collègues des autres disciplines qui souhaiteraient monter d'autres projets.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la proposition de participation des familles pour un montant maximum de 374€ par élève.***

- **Voyage à BENICARLO**, PFMP des 1AFIB/1TISEC (16 élèves volontaires) du 10 au 28 Juin 2019 :

Voyage payé par la dotation ERASMUS de 23083€ mais il a été décidé de demander une participation aux familles de 75€ pour payer les animations des 2 week-ends sur place.

Monsieur ALTADILL s'inquiète du nombre d'accompagnateurs (2 seulement). Monsieur le Proviseur répond que l'équipe organisatrice l'a estimé suffisant.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la proposition de participation des familles pour un montant maximum de 75€ par élève.***

#### 5 - Actions 2018-2019

Pour information, Madame STARA explique que certaines actions ont été annulées, ce qui supprime la participation des familles.

Monsieur le Proviseur rappelle que le Projet d'Etablissement a été voté l'an dernier et que les fiches actions sont à réactualiser et à remettre à Madame BOURGUET.

#### 6 - Budget 2019

Budget déjà présenté en Commission Permanente et au Conseil de la Vie Lycéenne.

Monsieur le Proviseur explique que la période de restructuration que traverse l'établissement rend les prévisions difficiles. Les effectifs prévus à minima pour 2019 sont de 377 élèves + 70 apprentis, dont 100 internes élèves (auxquels s'ajoutent les élèves du lycée F. Fabre, du Parterre et des apprentis).

Le budget est construit selon les axes du Projet d'Etablissement en respect de la LOLF.

- **Recettes** : - **Service SRH** (dépend directement des effectifs)

22,5% des recettes sont rendus à la Région pour payer les personnels, soit 49 423€.

- **Dotations de fonctionnement de la Région** = 249 760€

+4,76% par rapport à 2018 car elle prend en considération les transports EPS plus nombreux et l'augmentation de la surface des bâtiments.

- **Bourses** = 120 000€

On note que tous les élèves qui pourraient être boursiers ne le sont pas. Une intervention est envisagée en Janvier 2019 sur 1 heure de Vie de Classe pour inciter les élèves à en faire la demande.

- **IFTP** = 237 181€

Total des Recettes = 1 071 450,59€

- **Dépenses :** - Administration et Logistique = 300 803€

Dont Gaz 80 000€, Electricité 20 000€, Contrats de maintenance 8 000€, Contrats d'entretien 5 031€, Logistique 9 000€.

Madame STARA fait remarquer qu'en Janvier l'établissement adopte la chaufferie Bois, ce qui devrait engendrer des économies.

Monsieur le Proviseur note que le coût des photocopies a doublé du fait du doublement du nombre de copieurs et que malgré tout les crédits pédagogiques sont maintenus pour l'instant mais qu'une enquête sur les usages de chaque copieur permettra des ajustements futurs.

- Activités pédagogiques = 138 848€ : stable

- Vie de l'élève = 18 142€ : en augmentation

c. **Service des Bourses** : seulement 132 boursiers.

Madame NEGRIER fait remarquer que l'éloignement de l'élève donne des points et que les bourses sont un droit des élèves.

Monsieur DANTHONY soulève que l'inscription informatique freine certaines familles.

d. **Amortissements** :

Conclusion : le budget est à l'équilibre, pas de prélèvement prévu sur le fonds de roulement.

Le coût par élève, n'incluant pas la masse salariale des professeurs et autres personnels Education nationale, est de 2 611€.

**Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ouverture de crédits de 1 071 450,59€.**

## 8 – Conventions et contrats

- **Convention de stage des 3PREPRO** : Modification des conventions des PFMP des 3<sup>èmes</sup> PREPRO pour qu'ils participent activement plutôt que de rester en observation.

**Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la modification.**

- **« L'Occitanie dans mon assiette »** : Dispositif Région pour inciter à la restauration locale et bio : dotation pour un approvisionnement chez des producteurs locaux. afin de favoriser les circuits courts.

Madame STARA explique que ce dispositif sera mis en place à l'ouverture de la nouvelle Restauration.

***Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cet engagement.***

### **9 - Nouveaux horaires proposés**

Monsieur le Proviseur fait tout d'abord un historique de la situation : le 28/08/18 les responsables d'Hérault Transport, suite à la l'intervention des parents d'élèves du Lycée Ferdinand Fabre, demandent à nos élèves d'attendre entre 20 et 40 min leur bus le soir. Monsieur le Proviseur a alors refusé pour cause d'absence de parvis et donc d'un endroit sécurisé pour cette attente. Mais en 2019, le parvis sera opérationnel. Le problème se repose donc, 2 solutions se présentent :

1. une fin des cours à 17h45 (18h à Ferdinand Fabre), les élèves de Fernand Léger seront pris en premier. Le mercredi les bus partiront entre 13h15 et 13h30 (sortie des cours à 12h55).

2. conservation des mêmes horaires.

Or, dans le Projet d'Etablissement, est inscrite la volonté de réduire le travail le mercredi après-midi.

Monsieur le Proviseur explique que si le Conseil vote contre, le projet sera abandonné pour les deux établissements, idem si le Conseil d'Administration du Lycée Ferdinand Fabre vote contre et les élèves attendront leur bus 20 à 40 min.

Le débat est ouvert: l'on note qu'avec la prochaine réforme, le nombre d'heures de cours devrait diminuer en BAC PRO et en CAP et le nombre d'heures de cours est de toute façon limité à 8h par jour.

Monsieur le Proviseur précise qu'il s'agit bien d'une demande d'Hérault Transport pour des raisons de coût.

Suite à une question en ce sens, Monsieur le Proviseur explique que pour les élèves finissant à 15h 50, il y aura un bus à 16h à la place Cot.

L'amplitude horaire de présence au lycée est un problème. Si l'on ajoute le temps de transport, les élèves rentreront tard chez eux. Monsieur le Proviseur argumente que le lycée proposera des places d'internat à ceux qui en seront gênés, d'autant que l'internat ne fait pas le plein.

Les heures de cours de l'après-midi seraient en priorité assignées pour les cours d'ateliers, les professeurs d'Enseignement Professionnel privilégiant des blocs de 5h d'affilée.

Vote à bulletin secret: 22 votants, 11 non, 9 oui, 2 abstentions

***La proposition de nouveaux horaires n'est pas retenue par le Conseil d'Administration.***

Point sur l'avancement du chantier de restructuration

Monsieur le Proviseur déplore que les voies d'accès soient modifiées parfois sans anticipation et que l'étanchéité du chantier ne soit pas entière, ce qui pose d'importants soucis de sécurité.

Le bâtiment sera livré fin Mars 2019. Le service Restauration démarrera à la rentrée des vacances de Pâques. Les 5 logements ne seront disponibles à l'aménagement que fin Juin 2019 pour cause d'absence d'accès voiture.

Quant au prochain programme, Monsieur le Proviseur a refusé la proposition à 4 500 m<sup>2</sup> qui n'était pas pertinente sur le plan pédagogique.

Madame NEGRIER explique qu'elle comprend et approuve la requête de l'établissement et qu'elle appuiera ses demandes lors de la Commission Permanente de la Région à laquelle elle assistera le 07 Décembre. Elle s'engage à tenir l'établissement informé en toute transparence et à défendre le projet du Lycée Fernand Léger.

Fin du Conseil : 20h25

Un apéritif dinatoire convivial est servi aux membres du Conseil.

Le Président de séance,



Xavier FAVREAU

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sophie-Adélaïde AUSTRUJ-VERLET

